



CI – 020M
C.G. – P.L. 60
Charte affirmant
les valeurs de laïcité
et de neutralité
religieuse de l'État
TEXTE FRANÇAIS

Mémoire concernant le projet de loi 60

10 décembre 2013

CONTEXTE

Avec des programmes actifs dans les domaines du patrimoine et de la culture, du développement communautaire, des services sociaux et de santé, des populations vieillissantes et de la jeunesse, l'Association des Townshippers est un organisme non partisan et à but non lucratif au service de la communauté d'expression anglaise des Cantons-de l'Est depuis 1979. La mission en trois volets de l'Association est de promouvoir les intérêts de la communauté d'expression anglaise dans les Cantons-de-l'Est historiques, de renforcer l'identité culturelle de cette communauté et d'encourager la participation pleine et entière de ses membres à la collectivité dans son ensemble. Pour plus d'information concernant les initiatives et les programmes courants de l'Association, veuillez visiter le site Web de l'Association des Townshippers à l'adresse www.townshippers.qc.ca ou communiquer par courriel à ta@townshippers.qc.ca. Le siège social de l'Association des Townshippers est situé au 257, rue Queen, bureau 100, Sherbrooke (QC) (819 566-5717; 1-866-566-5717); un bureau satellite est situé au 584, chemin Knowlton, bureau 3, Lac-Brome (QC) (450 242-4421; 1-877-242-4421).

RÉSUMÉ

L'Association des Townshippers a étudié les changements à la législation existante proposés dans le projet de loi 60. Ce mémoire vise à mettre l'accent sur les problèmes et les inquiétudes que l'Association des Townshippers perçoit comme pouvant s'appliquer à l'ensemble des communautés d'expression anglaise du Québec. **Nous sommes d'avis que le projet de loi 60 n'est pas représentatif d'une mesure destinée à accroître les valeurs et les libertés de la personne déjà assurées par les chartes, tant canadienne que québécoise, des droits et libertés et, s'il est adopté « tel quel », il ne servira qu'à approfondir les divisions entre les groupes et à accroître l'isolement des minorités.**

SIÈGE SOCIAL (ARR. DE LENNOXVILLE) 100-257, rue Queen, Sherbrooke QC J1M 1K7 Tél. / Tel. 819-566-5717 / 1-866-566-5717 Télec. / Fax 819-566-0271	KNOWLTON 3-584, ch. Knowlton, Lac-Brome, QC J0E 1V0 Tél. / Tel. 450-263-4422 / 1-866-263-4422 Télec. / Fax 450-263-6317	SITES WEB townshippers.qc.ca, topportunity.ca, tday.ca COURRIEL / E-MAIL ta@townshippers.qc.ca INFO-SERVICE info@townshippers.qc.ca 819-566-2182 (toll free 1-877-566-2182)
--	---	---



INTRODUCTION

L'Associations des Townshippers demande officiellement que le projet de loi 60 soit retiré, au motif **qu'il ne représente d'aucune façon une mesure destinée à accroître les valeurs et les libertés de la personne** déjà assurées par les chartes, tant canadienne que québécoise, des droits et libertés. Nous prétendons que ce projet de loi imposera un code vestimentaire et de conduite qui **sape l'intention, l'objet et la signification même de ces deux documents fondamentaux d'une société civilisée**. Les mesures décrites dans le projet de loi 60 reviennent pratiquement à cautionner un gigantesque pas en arrière pour les minorités en général et les femmes de foi musulmane en particulier. Comment pouvons-nous prétendre que le Québec est une société démocratique, ouverte et inclusive étant donné le contenu de ce projet de loi rétrograde et répréhensible? Nous avons choisi de mettre en évidence nos inquiétudes les plus sérieuses suivantes :

Inquiétude numéro un : les modifications aux dispositions de la Charte des droits et libertés de la personne

À première vue, il semblerait que le projet de loi tout entier soit simplement une ébauche en vue d'ajouter encore une autre couche de réglementations bureaucratiques destinées à imposer et contrôler un code vestimentaire vu comme une solution à un problème qui n'existe pas. Toutefois, quand nous nous penchons sur le chapitre XI, articles 40 et 41 traitant de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, il devient évident que ce projet de loi poursuit un objectif beaucoup plus large et plus profondément sinistre.

Dans cette section, qui semble avoir été ajoutée à la dernière minute au projet de loi, on présente plusieurs concepts importants qui requerront de modifier la charte québécoise existante des droits et libertés de la personne. Le projet de loi propose que l'égalité entre les hommes et femmes, la séparation de l'Église et de l'État et d'autres valeurs fondamentales de la « nation » québécoise soient regroupées **avec la primauté de la langue française**. Si la Charte des droits et libertés de la personne est considérée comme la mesure selon laquelle tous les projets de loi devraient être rédigés afin de s'assurer que les droits et libertés de tous les citoyens soient protégés, alors cette modification laisse clairement beaucoup à désirer.

SIÈGE SOCIAL (ARR. DE LENNOXVILLE)
100-257, rue Queen, Sherbrooke QC J1M 1K7
Tél. / Tel. 819-566-5717 / 1-866-566-5717
Télec. / Fax 819-566-0271

KNOWLTON
3-584, ch. Knowlton, Lac-Brome, QC J0E 1V0
Tél. / Tel. 450-263-4422 / 1-866-263-4422
Télec. / Fax 450-263-6317

SITES WEB townshippers.qc.ca, topportunity.ca, tday.ca
COURRIEL / E-MAIL ta@townshippers.qc.ca
INFO-SERVICE info@townshippers.qc.ca
819-566-2182 (toll free 1-877-566-2182)



L'inclusion de la condition de la « primauté de la langue française » signifie que la minorité d'expression anglaise se trouverait elle-même privée de la protection de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne non seulement pour ce qui a trait au projet de loi 60, mais à l'égard de **toute législation passée et future**. Il s'agit manifestement d'un projet de loi 14 déguisé qui va bien au-delà de l'établissement d'un code vestimentaire « laïc » pour les employés du secteur public. L'Association des Townshippers croit que le projet de loi constitue une menace directe à l'égard des populations d'expression anglaise représentées par des groupes comme les nôtres.

Une autre question très troublante que soulève cette section du projet de loi 60 tient au fait qu'étant donné que le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes est invoqué, cela pourrait amener les lecteurs à croire que **l'opposition au projet de loi implique une opposition au principe de l'égalité des genres**. Tel n'est absolument pas le cas. L'égalité entre les hommes et les femmes est déjà enchâssée dans les chartes, tant canadienne que québécoise, des droits et libertés. Pourquoi alors remettre en question la légitimité de ces chartes? Nous croyons fermement que la « laïcité » qu'épouse le projet de loi 60 n'est pas une valeur, mais plutôt **une politique qui vise à retirer des droits et une liberté déjà établis**.

Une autre question monumentale reliée à la modification de la Charte des droits et libertés de la personne, c'est le problème de ce qui constitue les « valeurs fondamentales de la nation québécoise », et, question connexe, qui doit être inclus dans cette nation? Quelle est la place des autochtones ou des anglophones, de même que des membres des minorités visibles? Clairement, le projet de loi 60 n'a guère à voir avec les valeurs; il s'agit plutôt d'un document conçu pour mettre en œuvre les protocoles destinés à fabriquer une société de conformité et de discrimination flagrante, fondée sur des différences observables telles que la langue, l'appartenance religieuse et l'origine ethnique.

Sans réponses définitives aux questions pressantes soulevées ci-dessus, nous n'avons aucune idée de la façon dont la communauté d'expression anglaise du Québec, entre autres, sera affectée quant à notre place au sein d'une « nation » québécoise. En d'autres termes, le projet de loi 60 propose une définition de l'« inclusion », qui est effectivement une définition de l'« exclusion », sur la base d'un ensemble de caractéristiques qui vont bien au-delà des normes de citoyenneté antérieurement acceptées au sein de cette province. Nous nous interrogeons sérieusement quant à savoir si les membres de l'Assemblée nationale réalisent les répercussions lourdes de conséquence de modifier la Charte des droits et libertés dans le but de l'adapter à ce projet de loi.

SIÈGE SOCIAL (ARR. DE LENNOXVILLE) 100-257, rue Queen, Sherbrooke QC J1M 1K7 Tél. / Tel. 819-566-5717 / 1-866-566-5717 Télé. / Fax 819-566-0271	KNOWLTON 3-584, ch. Knowlton, Lac-Brome, QC J0E 1V0 Tél. / Tel. 450-263-4422 / 1-866-263-4422 Télé. / Fax 450-263-6317	SITES WEB townshippers.qc.ca, topportunity.ca, tday.ca COURRIEL / E-MAIL ta@townshippers.qc.ca INFO-SERVICE info@townshippers.qc.ca 819-566-2182 (toll free 1-877-566-2182)
---	--	---



Inquiétude numéro deux : la raison d'être du projet de loi 60, i.e., pourquoi ce projet de loi à ce moment-ci?

Étant donné le petit nombre de plaintes documentées, si tant est qu'il y en ait, concernant des employés du secteur public et parapublic qui se seraient servi de leurs postes pour promouvoir leurs propres valeurs religieuses, nous n'arrivons pas à comprendre la nécessité d'exprimer à nouveau clairement, de façon législative, la séparation des rôles et des fonctions de l'Église et de l'État. Effectivement, il n'y a aucun fait qui démontre une quelconque inquiétude à cet égard, autrement que de suggérer que ce projet de loi semble cadrer parfaitement avec le sentiment antimusulman largement répandu en Amérique du Nord et en Europe découlant des attentats terroristes d'un passé récent et de la crainte que crée ce mouvement.

Depuis que le débat sur le projet de loi 60 est amorcé, nombre d'incidents ont été rapportés dans les médias où des membres de communautés religieuses minoritaires ou des personnes dont la peau est d'une couleur différente ont fait l'objet de violence verbale ou physique en dehors de leur lieu de travail, comme s'il s'agissait maintenant d'un comportement acceptable. Malheureusement, c'est une réalité que toutes les sociétés, y compris la société québécoise, comptent leur part de fanatiques, de racistes et de xénophobes impatients d'imposer leurs idéologies et leurs craintes aux autres. Cependant, et l'histoire nous le démontre, ce sont **ces individus qui présentent un danger évident et présent pour notre bien-être**, et non les femmes qui portent le voile ou les hommes coiffés d'une kippa ou encore des chrétiens arborant un crucifix.

Si un individu refuse d'être traité à l'hôpital par un médecin féminin portant le tchador, ou par un noir, ou par quelqu'un qui parle français avec un accent anglais, nous estimons **que le point de mire devrait être placé sur le comportement inacceptable du fanatique plutôt que sur la victime de l'intolérance**. La xénophobie, comme toutes les phobies, est un état psychologique qui se traite, alors que le fanatisme est mieux pris en charge par l'éducation, le contact entre et parmi les groupes et, lorsque nécessaire, au moyen d'une intervention juridique. Étant donné que le projet de loi 60 fournit déjà une plate-forme et confère une légitimité pour attaquer les minorités, nous, de l'Association des Townshippers, croyons que le vrai problème se situe au niveau des mesures que présentera le gouvernement pour protéger ceux qui sont à risque.

SIÈGE SOCIAL (ARR. DE LENNOXVILLE)
100-257, rue Queen, Sherbrooke QC J1M 1K7
Tél. / Tel. 819-566-5717 / 1-866-566-5717
Télec. / Fax 819-566-0271

KNOWLTON
3-584, ch. Knowlton, Lac-Brome, QC J0E 1V0
Tél. / Tel. 450-263-4422 / 1-866-263-4422
Télec. / Fax 450-263-6317

SITES WEB townshippers.qc.ca, topportunity.ca, tday.ca
COURRIEL / E-MAIL ta@townshippers.qc.ca
INFO-SERVICE info@townshippers.qc.ca
819-566-2182 (toll free 1-877-566-2182)



Inquiétude numéro trois : quelle est la définition de laïcité imposée par ce projet de loi?

Quand nous parlons de « valeurs », la mise en place de sanctions appuyées par l'État à être utilisées contre des minorités qui affichent des caractéristiques religieuses, raciales ou linguistiques différentes de celles de la majorité constitue en fait **un assaut** contre toute valeur qui affirme des droits et des libertés individuelles. Si l'intention du projet de loi 60 est de fournir un modèle fonctionnel de neutralité laïque à l'égard de toutes les questions ayant trait aux services fournis directement ou indirectement par l'État, beaucoup de clarifications s'imposent.

Compte tenu des relations étroites qui ont existé au Québec dans le passé entre l'Église et l'État, un tel projet de loi pourrait s'avérer approprié n'eussent été des changements qu'a produits la Révolution tranquille dans les années 60. En fait, le Québec fonctionne maintenant comme un modèle très positif de société laïque moderne, et nous pouvons convenir que l'Église ne joue plus un rôle majeur dans la vie publique. L'Association des Townshippers soutient que le projet de loi 60 nous ramènerait à une époque où la société québécoise se divisait, en fonction des frontières religieuses, entre *nous* et *eux*, ce qui est en complète contradiction avec les valeurs actuellement acceptées d'ouverture et d'inclusion.

En conséquence, dans le contexte actuel, la neutralité de l'État devrait signifier que l'appartenance ou la non-appartenance religieuse de quelqu'un ne devrait pas avoir sa place dans l'embauche, la promotion ou le licenciement dans la fonction publique ou parapublique. Dans le Québec d'aujourd'hui, autant les nouveau-venus que les résidents établis affichant une appartenance religieuse devraient avoir une chance d'occuper **un emploi intéressant sur la base de leurs seules qualifications**. Le projet de loi 60 représente un gigantesque pas en arrière pour la cause de la justice sociale et de l'égalité. Le résultat de ce type de laïcité radicale va créer à nouveau une dynamique du « nous et eux ». Il n'a jamais été autant nécessaire de faire valoir l'idée que « ce n'est pas ce que vous portez **sur** la tête, mais ce que vous avez **dans** votre tête » qui détermine l'employabilité.

Inquiétude numéro quatre : la mise en œuvre et les coûts associés

Le projet de loi 60 exigerait que les municipalités, les hôpitaux, les établissements d'enseignement et les organismes du gouvernement, ainsi que les entreprises et les personnes travaillant directement ou indirectement pour ces organismes

SIÈGE SOCIAL (ARR. DE LENNOXVILLE) 100-257, rue Queen, Sherbrooke QC J1M 1K7 Tél. / Tel. 819-566-5717 / 1-866-566-5717 Télec. / Fax 819-566-0271	KNOWLTON 3-584, ch. Knowlton, Lac-Brome, QC J0E 1V0 Tél. / Tel. 450-263-4422 / 1-866-263-4422 Télec. / Fax 450-263-6317	SITES WEB townshippers.qc.ca, topportunity.ca, tday.ca COURRIEL / E-MAIL ta@townshippers.qc.ca INFO-SERVICE info@townshippers.qc.ca 819-566-2182 (toll free 1-877-566-2182)
--	---	---



pratiquent une discrimination active à l'égard des minorités sur la base d'un code vestimentaire. Il n'apparaît pas clairement quelles structures bureaucratiques pourraient s'avérer nécessaires pour effectuer le contrôle, l'inspection et le suivi de l'application à long terme de cette loi, mais il est clair qu'à un moment où l'on assiste à des coupures importantes dans l'éducation et les services sociaux, le projet de loi 60 exigera inévitablement des dépenses additionnelles. À elle seule, la contestation juridique anticipée sera onéreuse, interminable et assurée d'imprimer une marque indélébile sur le Québec. Une province qui est déjà aux prises avec un déficit financier qui frôle le désastre a-t-elle les moyens de promulguer cette législation non nécessaire? En fait, en connaissons-nous même les coûts anticipés?

Conclusion et recommandations

Depuis la présentation du projet de loi 60, il est devenu très clair que nous sommes essentiellement en présence de deux points de vue distincts qui s'affrontent dans le débat public concernant le contenu de ce projet de loi. D'un côté, il y a la position selon laquelle la plus fondamentale de nos valeurs doit être de soutenir et d'encourager les droits et libertés de tous les citoyens. Le rôle du gouvernement est de protéger et de défendre ces droits et de mettre en place les politiques et les procédures qui encouragent l'inclusion et l'intégration de tous les groupes dans la société québécoise.

De l'autre côté, il y a la position selon laquelle le gouvernement doit s'engager dans une forme d'ingénierie sociale au moyen d'une législation qui exige que les personnes et les institutions affichent les valeurs désirées en mettant hors la loi les vêtements et les symboles religieux « indésirables », et ce, dans le but d'implanter une uniformité dans le service public et, par extension, dans la population en général.

Étant donné une différence aussi énorme dans les orientations de valeurs, le projet de loi 60 ne peut mener qu'à davantage de divisions entre les groupes, à l'isolement des minorités ainsi qu'à des contestations interminables qui ne pourront aboutir à aucune fin utile. L'Association des Townshippers recommande en conséquence que l'Assemblée nationale retire le projet de loi 60 pour les motifs suivants : à tout le moins, il s'agit d'une solution à la recherche d'un problème et, au pire, il mènera à une escalade d'actes injustifiés de fanatisme à l'égard des membres de groupes minoritaires. L'actuelle Charte des droits et libertés de la personne fonctionne, mais uniquement lorsque appliquée.

SIÈGE SOCIAL (ARR. DE LENNOXVILLE)
100-257, rue Queen, Sherbrooke QC J1M 1K7
Tél. / Tel. 819-566-5717 / 1-866-566-5717
Télé. / Fax 819-566-0271

KNOWLTON
3-584, ch. Knowlton, Lac-Brome, QC J0E 1V0
Tél. / Tel. 450-263-4422 / 1-866-263-4422
Télé. / Fax 450-263-6317

SITES WEB townshippers.qc.ca, topportunity.ca, tday.ca
COURRIEL / E-MAIL ta@townshippers.qc.ca
INFO-SERVICE info@townshippers.qc.ca
819-566-2182 (toll free 1-877-566-2182)



Tel que souligné ci-dessus, l'égalité des hommes et des femmes est déjà enchâssée dans la loi, tout comme le droit à une appartenance religieuse. Nous soutenons que les nouveau-venus au Québec, dont nous avons désespérément besoin compte tenu de notre taux de natalité dangereusement bas, s'intégreront beaucoup plus rapidement s'ils se sentent bienvenus et sont en mesure de trouver un emploi intéressant, que ce soit dans la fonction publique ou dans le secteur privé.

S'il y a un consensus quelconque qui puisse émerger du présent débat sur le projet de loi 60, c'est que, comme société, nous sommes profondément divisés, et ce, à un moment où nous devrions concentrer nos énergies à bâtir une société prospère et inclusive.

Si la discrimination est acceptée et officiellement encouragée sur la base de l'appartenance religieuse, est-il encore si loin de nous le moment où l'État trouvera nécessaire de pratiquer une discrimination sur d'autres bases, telles l'origine ethnique, l'orientation sexuelle ou la langue, et ce, pour servir les intérêts idéologiques du jour?

En conclusion, et sur la base des observations et des arguments que nous avons présentés, l'Association des Townshippers croit fermement que le retrait du projet de loi 60 à l'étude est la seule ligne de conduite susceptible de promouvoir l'harmonie et l'égalité dans le Québec d'aujourd'hui.

SIÈGE SOCIAL (ARR. DE LENNOXVILLE)
100-257, rue Queen, Sherbrooke QC J1M 1K7
Tél. / Tel. 819-566-5717 / 1-866-566-5717
Télééc. / Fax 819-566-0271

KNOWLTON
3-584, ch. Knowlton, Lac-Brome, QC J0E 1V0
Tél. / Tel. 450-263-4422 / 1-866-263-4422
Télééc. / Fax 450-263-6317

SITES WEB townshippers.qc.ca, topportunity.ca, tday.ca
COURRIEL / E-MAIL ta@townshippers.qc.ca
INFO-SERVICE info@townshippers.qc.ca
819-566-2182 (toll free 1-877-566-2182)



Brief regarding Bill 60

December 10th, 2013

CI – 020M
C.G. – P.L. 60
Charte affirmant
les valeurs de laïcité
et de neutralité
religieuse de l'État
TEXTE ANGLAIS

BACKGROUND

With active programs addressing heritage and culture, community development, health and social services, aging populations and youth, Townshippers' Association is a non-partisan, non-profit organization that has served the English-speaking community in the Eastern Townships since 1979. Its three-part mission is to promote the interests of the English-speaking community in the historical Eastern Townships, strengthen the cultural identity of this community, and encourage the full participation of its members in the community at large. Please visit the Townshippers' Association website at www.townshippers.qc.ca or email ta@townshippers.qc.ca for further information regarding current programs and initiatives. Townshippers' Association's head office is located at 257 Queen, suite 100, Sherbrooke, QC (819 566-5717; 1-866-566-5717) with a satellite office at 584 Knowlton Road, suite 3, Lac Brome, QC (450 242-4421; 1-877-242-4421).

SUMMARY

Townshippers' Association has studied the changes to existing legislation as proposed in Bill 60. The purpose of this brief is to focus on the issues and concerns of Townshippers' Association as they may apply to English-speaking communities throughout Quebec. **It is our considered opinion that Bill 60 is not a measure that will enhance the values and personal freedoms already ensured by both the Canadian and Quebec Charters of Rights and Freedoms. If adopted "as is", it will only serve to deepen divisions among Quebec residents, and increase the isolation of minorities.**

INTRODUCTION

Townshippers' Association formally requests that Bill 60 be withdrawn, on the grounds **that it does not in any way represent a measure to enhance the values and personal freedoms** already ensured by both the Canadian and Quebec

HEAD OFFICE (LENNOXVILLE)
100 – 257 Queen, Sherbrooke QC J1M 1K7
Tel / Tél 819-566-5717 / 1-866-566-5717
Fax / Téléc 819-566-0271

KNOWLTON
3-584 Knowlton Rd, Lac-Brome, QC J0E 1V0
Tel / Tél 450-263-4422 / 1-866-263-4422
Fax / Téléc 450-263-6317

WEB townshippers.qc.ca, topportunity.ca, tday.ca
EMAIL / COURRIEL ta@townshippers.qc.ca
INFO SERVICE info@townshippers.qc.ca
819-566-2182 (toll free 1-877-566-2182)



Charters of Rights and Freedoms. We contend that this bill will impose a code of dress and conduct that **undermines the intent, purpose and the very meaning of these two fundamental documents of a civilized society**. The measures outlined in Bill 60 virtually guarantee a giant step backwards for minorities in general, and women of the Muslim faith in particular. How can we pretend that Quebec is a democratic, open and inclusive society given the content of this retrogressive and reprehensible bill? We have elected to present the most serious of our concerns as follows:

Concern Number One: Amending Provisions to the Charter of Human Rights and Freedoms

At first glance, it would seem that the entire bill is merely an outline for the addition of yet another layer of bureaucratic regulations to impose and control a dress code as a solution for a problem that does not exist. However, when we turn to Chapter XI, Articles 40 and 41 dealing with the Quebec Charter of Human Rights and Freedoms, it becomes evident that this bill has a much larger and more deeply sinister purpose.

In this section, which appears to have been a last minute addition to the bill, we are introduced to several important concepts that will require amending the existing Quebec Charter of Human Rights and Freedoms. It proposes that the equality of men and women, separation of church and state, and other fundamental values of the Quebec “Nation”, be grouped **along with the primacy of the French language**. If the Charter of Human Rights and Freedoms is intended as the measure of how all bills should be written to ensure that the rights and freedom of all citizens are protected, then this amendment clearly leaves much to be desired.

The inclusion of the condition of “the primacy of the French language “ means that the English-speaking minority would find itself disenfranchised from the Quebec Charter of Human Rights and Freedoms not only in regard to Bill 60 **but all past and future legislation**. This is obviously Bill 14 in disguise, and goes well beyond the establishment of a “secular” dress code for public employees. Townshippers’ Association believes that it presents a direct threat to the English-speaking populations represented by groups such as ours.

Another very troubling issue with this section of Bill 60 is the fact that, since the principle of the equality of men and women is invoked; it may cause readers to believe that **opposition to the bill implies opposition to the principle of gender equality**. This is most emphatically not the case. The equality of men and women is already enshrined in both



the Canadian and Quebec Charters of Rights and Freedoms. Why are we placing the legitimacy of these Charters in question? We strongly believe that the “secularism” espoused by Bill 60 is not a value but rather **a policy that aims to remove established rights and freedom.**

Another monumental question in relation to amending the Charter of Rights and Freedoms is the issue of what constitute the “fundamental values of the Quebec nation”, and, related to this, who is to be included in this nation? What is the place of aboriginals or Anglophones, as well as members of visible minorities? Clearly, Bill 60 is not so much about values, but rather a document designed to set in motion the protocols to engineer a society of conformity and blatant discrimination based upon observable differences such as language, religious affiliation, and ethnic background.

Without definitive answers to the pressing questions noted above we have no idea how the English-speaking community of Quebec, among others, will be impacted regarding our place in a Quebec “nation”. In other words, Bill 60 outlines a definition of “inclusion” which is actually a definition of “exclusion”, based on a set of characteristics that goes well beyond the previously accepted standards of citizenship within this province. We seriously question whether the members of the National Assembly realize the far-reaching implication of changing the Charter of Rights and Freedoms to accommodate this bill.

Concern Number Two: Rationale for Bill 60, i.e., Why this Bill at this Time?

Since there have been few if any documented complaints about public and para-public service employees using their positions to promote their own religious values, we fail to understand the necessity of legally articulating the separate roles and functions of church and state yet again. In fact, there are no facts to demonstrate any real concern, other than to suggest that this bill seems to fit in nicely with the widespread anti-Muslim sentiment in North America and Europe stemming from the terrorist attacks of the recent past, and the fear that this movement is creating.

Since the discussion of Bill 60 was first raised, though, there have been numerous incidents reported in the media whereby individuals who are members of minority religious communities or have a different skin colour have been subjected to verbal or physical abuse outside of the workplace, as if it now acceptable behaviour. Unfortunately, it is a reality that all societies, including Quebec’s, have their share of bigots, racists and xenophobes eager to impose their



ideologies and fears upon others. However, with history as our witness, it **is these individuals who present a clear and present danger to our well-being**, and not women wearing head scarves, men wearing kippahs, or Christians wearing crucifixes.

If an individual refuses to be treated in hospital by a female physician wearing a head scarf, or a black man, or someone speaking French with an English accent, we feel **that the focus should be placed on the unacceptable behavior of the bigot and not the victim of intolerance**. Xenophobia, like all phobic conditions, is a treatable psychological condition, while bigotry is best addressed through education, contact between and among groups, and, when necessary, with legal intervention. Since Bill 60 has already provided a platform and legitimacy for attacking minorities, we at Townshippers' Association believe that the real issue is what measures this government will introduce to protect those at risk.

Concern Number Three: What is the Definition of Secularism Imposed by this Bill?

When we speak of "values", the introduction of state-sponsored sanctions to be used against minorities who display religious, racial or linguistic characteristics different from the majority is in fact **an assault** on every value that affirms individual rights and freedoms. If the intent of Bill 60 is to provide a functional model of secular neutrality in regard to all matters pertaining to services provided either directly or indirectly by the state, much clarification is required.

Given the close relationship between Church and State that existed in Quebec in the past, such a bill might be appropriate were it not for the changes brought about by the Quiet Revolution of the 1960s. In fact, Quebec now functions as a very positive model of a modern secular society, and we can all agree that the Church no longer plays a major role in public life. Townshippers' Association asserts that Bill 60 would take us back to a time when Quebec society was divided along religious lines into *us* and *them*, and which is in complete contradiction to currently accepted values of openness and inclusion.

Therefore, in the present context, state neutrality should mean that one's religious affiliation or non-affiliation should have no place in hiring, promotion or firing in the public and para-public service. In today's Quebec, both newcomers and established residents with religious affiliations should have a chance to acquire **meaningful employment based solely upon qualifications**. Bill 60 represents a giant step backward in the cause of social justice and equality. The

HEAD OFFICE (LENNOXVILLE)
100 – 257 Queen, Sherbrooke QC J1M 1K7
Tel / Tél 819-566-5717 / 1-866-566-5717
Fax / Téléc 819-566-0271

KNOWLTON
3-584 Knowlton Rd, Lac-Brome, QC J0E 1V0
Tel / Tél 450-263-4422 / 1-866-263-4422
Fax / Téléc 450-263-6317

WEB townshippers.qc.ca, topportunity.ca, tday.ca
EMAIL / COURRIEL ta@townshippers.qc.ca
INFO SERVICE info@townshippers.qc.ca
819-566-2182 (toll free 1-877-566-2182)



outcome of this brand of radical secularism will once again create an “us and them” dynamic. Never has it been so necessary to champion the idea that “It is not what you wear **on** you head but what is **in** your head” that determines employability.

Concern Number Four: Implementation and Associated Costs

Bill 60 would require all municipalities, hospitals, educational institutions, and government agencies, as well as companies and individuals working either directly or indirectly for these bodies, **to actively discriminate** against minorities based upon a dress code. It is not at all clear what bureaucratic structures might be required to control, inspect and follow up on the long term implementation of this bill, but it is clear that, at a time when there are significant cuts to education and social services, Bill 60 will inevitably require additional spending. The anticipated litigation alone will be costly, endless and sure to cast an indelible black mark upon Quebec. Can a province that is already suffering from a near-disastrous financial deficit afford to enact this unnecessary legislation? In fact, do we even know the anticipated costs?

Conclusion and Recommendations:

Since the introduction of Bill 60 it has become very clear that there are essentially two distinct points of view that are evolving in the public debate regarding the content of this bill. On one hand, we have the position that the most fundamental of our values must be to support and encourage the rights and freedoms of all citizens. The role of government is to protect and defend these rights, and to put into place policies and procedures that encourage inclusion and integration of all groups into Quebec society.

On the other hand is the position that the government must engage in a form of social engineering through legislation that requires individuals and institutions to display the desired values by outlawing “undesirable” garb and religious symbols, with the goal of producing uniformity in the public service, and by extension, in the general populace.



Given such a huge difference in value orientations, Bill 60 can only lead to further divisions between groups, the isolation of minorities, as well as endless litigation which can serve no useful end. Townshippers' Association therefore recommends that the National Assembly withdraw Bill 60 based on the following grounds: at the very least, it is a solution looking for a problem and at the very worst it will lead to an escalation in unwarranted acts of bigotry toward members of minority groups. The present Charter of Human Rights and Freedoms works, but only when applied.

As noted above, the equality of men and women is already enshrined in law, as is the right to religious affiliation. We contend that newcomers to Quebec, whom we need desperately in a society with a dangerously low birth rate, will be much more quickly integrated if they are made to feel welcome and are able to find meaningful employment, whether in the public service or the private sector.

If we are finding consensus on anything that has emerged from the present debate on Bill 60, it is that, as a society, we are deeply divided at a time when we should be focusing our energies on building a prosperous, inclusive society.

If discrimination is accepted and officially encouraged on the grounds of religious affiliation, can it be far behind that the state will find it necessary to discriminate on other bases, such as racial background, sexual orientation, or language, because it serves the ideological interests of the day?

In conclusion, and based on the observations and arguments we have presented, Townshippers' Association strongly believes that withdrawal of Bill 60 from consideration is the only course of action that will promote harmony and equality in today's Quebec.

HEAD OFFICE (LENNOXVILLE)

100 – 257 Queen, Sherbrooke QC J1M 1K7
Tel / Tél 819-566-5717 / 1-866-566-5717
Fax / Téléc 819-566-0271

KNOWLTON

3-584 Knowlton Rd, Lac-Brome, QC J0E 1V0
Tel / Tél 450-263-4422 / 1-866-263-4422
Fax / Téléc 450-263-6317

WEB townshippers.qc.ca, topportunity.ca, tday.ca**EMAIL / COURRIEL** ta@townshippers.qc.ca**INFO SERVICE** info@townshippers.qc.ca
819-566-2182 (toll free 1-877-566-2182)